

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADCPHS-CDCHS 46

21 Octobre 2022 - Gigouzac

Présents : 19 organisateurs sur 33 Excusés : 12

- **RAPPORT MORAL**, par Ghislaine PAVARD (voté à l'unanimité)

- Après 2 années compliquées, suite au COVID, le bilan 2022 est globalement positif malgré une motivation modérée concernant la participation.
- Les dossiers d'inscription sont, à peu près bien, maîtrisés de la part des organisateurs. Pour rappel, il existe, depuis le 1^{er} septembre, une « plate forme » : *manifestationsportive.fr* qui permet d'inscrire l'épreuve sur le site informatique (en remplissant les mêmes documents qu'avant), mais encore faut-il que ladite épreuve y figure 2 mois avant l'échéance. Ensuite, la procédure est identique avec la vérification des dossiers par Ghislaine et Sylvie, suivant les arrondissements.
Attention toutefois : les courses sans dossard et classement d'au moins 100 participants sont soumis à la même procédure.
L'inscription sur « Calorg » reste, néanmoins, d'actualité.
- Le site « *adcphs46.fr* » est un outil indispensable et performant grâce à Geneviève Grasset. Geneviève profite du rapport moral pour stipuler que les classements s'avèrent très difficiles à établir car certains organisateurs ne jouent pas le jeu en omettant d'envoyer les résultats, ou, comme celle-ci le précise encore et encore, en envoyant des résultats inexploitable (privilegier *Excel*). Les flyers apportent une publicité supplémentaire non négligeable quand ils sont transmis en bonne et due forme.
- En 2022-2023, le nombre de courses sur route s'étant considérablement restreint au profit des trails, il n'y aura plus qu'un seul et unique Challenge.
De plus, suite à la modification du changement des catégories instauré par la FFA au 1^{er} septembre et pour éviter toute ambiguïté relative au classement (pour ceux et celles qui changent de catégorie en cours d'année), le Challenge débutera le 1^{er} novembre 2022 pour se clore le 31 août 2023 (uniquement pour 2022-2023).
La remise de ce Challenge s'effectuera le 18 décembre 2022 à Gigouzac, suite à la course « Courir pour le Sourire d'un Enfant ».

- **BILAN FINANCIER**, par Sylvie Bach (voté à l'unanimité)

Sylvie donne le résultat au 21/10 :2022 : 4604,66 €

- **RAPPORT D'ACTIVITES**, par Thierry Lonzième → voir le calendrier 2023.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

Emmanuel KERNE demande s'il ne serait pas possible de faire appel à un organisme de chronométrage identique pour toutes les épreuves afin de faciliter les démarches et d'en réduire le coût : l'ADCPHS en prend bonne note.

- **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION et du BUREAU** : (voté à l'unanimité)

- Présidente : Ghislaine PAVARD
- Vice-président : Daniel MACK
- Secrétaire : Thierry LONZIEME
- Trésorière : Sylvie BACH

Responsable du site informatique : Geneviève GRASSET

Membre (supplémentaire) du CA : Pierrette MOULIN